

# Une semaine décisive :

# En grève pour

# Gagner

éducation  
**Sud**  
Solidaires

Le gouvernement est en échec. Il n'est pas parvenu à convaincre la population de la justesse ni de la nécessité de la réforme des retraites. Les 12 journées de mobilisation ont mis des millions de personnes dans les rues. Les actions de blocages, les grèves, y compris les reconductions, sont à un niveau très important. Le front intersyndical est toujours uni dans la revendication du retrait de la loi.

Pourtant, Macron s'entête. Au cours de son voyage en Chine, il a déclaré que si les Français ne voulaient pas de la retraite à 64 ans, ils n'avaient qu'à élire un autre candidat : alors que l'on sait qu'il a été élu pour faire barrage à l'extrême-droite ! Il a également minimisé le mouvement social en cours, et multiplié les provocations à l'égard de l'intersyndicale. Il est dans sa tour d'ivoire, obligeons-le à descendre !

Par ailleurs, la répression et les violences policières, contre les manifestations et les blocus lycéens, explose ! Le gouvernement entend museler la contestation à coup d'arrestations arbitraires, laissant des manifestant-es mutilé-es ou dans le coma. C'est intolérable !

éducation  
**Sud**  
Solidaires



Cet entêtement est le signe d'un profond isolement et d'une fragilité inédite. Il est temps de donner le coup de grâce. Le 14 avril, le Conseil constitutionnel doit rendre ses conclusions. Mettons-le au maximum sous pression en étant en grève et en manifestations le 13 avril, et en participant massivement à toutes les initiatives prévues le 14 avril ! Et dans le cas où le Conseil constitutionnel ne censure pas la loi, on continue !

## SUD éducation appelle les personnels à :

- > **participer à toutes les initiatives prévues, actions, manifestations, grèves contre la réforme des retraites**
- > **se mettre massivement en grève le 13 avril et à participer aux manifestations**
- > **participer à toutes les initiatives prévues le 14 avril**
- > **préparer dès maintenant les suites à donner à la mobilisation même dans le cas d'une validation de la loi par le Conseil constitutionnel**